



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Délibération n°30-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : François VANFLETEREN à Mickael PEREIRA, Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

### Objet :

## ELECTIONS DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

---

### Exposé des motifs :

La CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché. En dehors de cette procédure, la CAO peut être sollicitée mais son avis ne sera que consultatif.

Elle est composée par l'autorité habilité à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également possible de déroger au scrutin secret par unanimité des membres du Conseil Municipal

Les modalités de désignation de la Commission de délégation de service public (CDSP étant identiques à celles de la CAO), je vous propose de procéder concomitamment à l'élection des membres de la CAO et de la CDSP, sachant que ces deux commissions auront un caractère permanent.

---

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Considérant les listes déposées

Liste 1 : Louis CHOAIN	
Titulaire	- Louis CHOAIN - Thierry JOSSE - Pierre BIBET - Mickael PEREIRA
Suppléant	- Laure BONMARTEL - Dominique OURSEL - Patrick NOSSENT - Pascal CORDIER

Liste 2 : Simon JARAIE	
Titulaire	- Simon JARAIE
Suppléant	- Pascal DIDTSCH

Liste 3 : Francis VIEZ	
Titulaire	- Francis VIEZ
Suppléant	- Charles SANNAT

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Considérant les résultats du scrutin suivant(s)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : /
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : /
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c-d ] : 29
- f. Quotient électoral : 5,8

Nombre de siège disponible : 8

liste	voix	rapport	siège	reste	Siège supp. ?	Total de siège
CHOAIN	22	3,79	3	4,6	+1	4
JARAIE	4	0,69	0	4	+1	1
VIEZ	3	0,52	0	3		0

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal proclame les résultats et acte** la composition de la CAO et de la CDSP comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Louis CHOAIN	Laure BONMARTEL
Thierry JOSSE	Dominique OURSEL
Pierre BIBET	Patrick NOSSENT
Mickael PEREIRA	Pascal CORDIER
Simon JARAIE	Pascal DIDTSCH

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par V. S. ER Marie-Lyne, Maire

